

PARTICULIERS

EXTRAIT DES PRINCIPALES CONDITIONS TARIFAIRES

des opérations et services aux particuliers au 01/01/2026

Prix en euros par opération (sauf indication contraire), exprimés taxes incluses lorsque celles-ci sont dues.

Ce document constitue un extrait des principales conditions tarifaires appliquées aux clients particuliers à compter du l™ janvier 2026 comportant l'intégralité des tarifs modifiés à compter de cette date et d'autres principaux tarifs qui n'ont pas évolué. Les tarifs modifiés apparaissent en couleur.

La brochure exhaustive sera disponible à partir du 1er novembre 2025 dans votre agence ainsi que sur le site internet de la Banque Populaire Val de France.



la réussite est en vous

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (forfait) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

LISTE DE SERVICES	PRIX EN€
 Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, etc.)⁽¹⁾ Cyberplus 	Gratuit (hors coût fournisseur d'accès Internet)
 Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte via Cyberplus : > par notification hors application mobile > par e-mail 	Gratuit (hors coût fournisseur d'accès Internet) Gratuit (hors coût fournisseur d'accès Internet)
Tenue de compte	$6,00 \in / \text{ trimestre}$ Soit pour information $24,00 \in / \text{ an}$
Fourniture d'une carte de débit, carte de paiement internationale à débit immédiat : Carte CB-Visa Classic à débit différé : Carte CB-Visa Classic à autorisation quasi-systématique (débit immédiat) : Carte CB-Visa Classic à autorisation systématique (débit immédiat) : Carte CB-Visa Classic	46,40 € /an 46,40 € /an 46,40 € /an 40,00 € /an
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	1,20 € par retrait (à partir du 4º retrait par mois)
 Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : Sécuriplus⁽²⁾ 	29,95 € / an
 Virement (cas d'un virement SEPA classique occasionnel) : > en agence > par Internet 	5,00 € / virement Gratuit
 Prélèvement : > frais par paiement d'un prélèvement SEPA > frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA 	Gratuit Gratuit
Commission d'intervention	8,00 € / opération avec un plafond de 80,00 € / mois

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site Internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article 1", Ill de l'arrêté du 5 septembre 2018. Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D 312-1-1 A du Code Monétaire et Financier et l'offre groupée de service la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation.

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné. (2) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise gérée par le Code des assurances.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

· Ouverture/clôture d'un compte de dépôt

Gratuit 45 00 €

• Dénonciation ou désolidarisation de compte joint

45,00 €

· Service d'aide à la mobilité bancaire Facili'Pop

Gratuit

RELEVÉS DE COMPTE (tarif par compte et par mois, facturation prélevée trimestriellement)

PÉRIODICITÉ	PAPIER	ÉLECTRONIQUE	RELEVÉ ÉLECTRONIQUE COMPLÉMENTAIRE RELEVÉ PAPIER (PLUS COMMERCIALISE)		
Mensuelle	Gratuit	Gratuit	4,90 €		
Journalière	87,90 €	Gratuit	43,90 €		
Hebdomadaire	20,80 €	Gratuit	10,40 €		
Décadaire	14,30 €	Gratuit	7,15 €		

TENUE DE COMPTE

- · Tenue de compte de dépôt actif
 - > standard
 - > pour les clients titulaires d'une offre groupée de services retirée de la commercialisation (voir page 8)
 - > pour les clients titulaires d'une offre groupée de services retirée de la commercialisation (voir page 8) et ayant opté uniquement⁽¹⁾ pour le service « e-Documents »
 - > pour les clients titulaires d'une offre groupée de services Équipage Facilités, Digi'Pop, Forfait Cristal, Forfait Cristal Duo, Pack Famille, Offre Clientèle Fragile et Majeurs Protégés
- Frais de tenue et de gestion de compte de dépôt inactif
- · Commission de suivi global
 - > compte débiteur plus de 65 jours consécutifs ou non dans le trimestre décalé⁽³⁾ ou compte pour lequel le changement d'adresse n'a pas été signalé

6,00 € / trimestre 3,60 € / trimestre

Gratuit

Gratuit

30 € / an dans la limite du solde créditeur du compte⁽²⁾

41.40 € / trimestre

SERVICES EN AGENCE

 Mise à disposition de fonds (auprès d'une autre Banque Populaire)

23,20 €

⁽¹⁾ Sans envoi complémentaire sur support papier.

⁽²⁾ Le montant des frais et commissions prélévés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel.

⁽³⁾ Le trimestre décalé s'entend comme étant les périodes suivantes : du 01/02 au 30/04, du 01/05 au 31/07, du 01/08 au 31/10 et du 01/11 au 31/01.

RECHERCHE DE DOCUMENTS	
 Recherche sur chèque remis à l'encaissement > forfait copie remise de chèques (jusqu'à 3 chèques) > au-delà de 3 chèques 	19,95 € 19 95 € + 1,00 € / chèque supplémentaire
Photocopie de chèque émis	19,95 €
AUTRES SERVICES	
 Frais de recherche non justifiée sur opération de virement ou prélèvement émis ou reçu (par opération) 	19,95 €
 Location de coffre-fort (selon la disponibilité en agence, la taille du compartiment et la garantie) 	À partir de 79,00 € / an

SERVICES BANCAIRES DE BASE(1)

(services définis à l'article D.312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L. 312-1 du même code)

Gratuit

BANQUE À DISTANCE

PAR INTERNET (ordinateur, mobile et tablette)

 Abonnement à des services de banque à distance (<u>Internet</u>, téléphone, etc.)⁽²⁾
 Cyberplus

Gratuit(3)

• Coffre-fort numérique (5 Go)

1,26 € / mois

PAR TÉLÉPHONE

 Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS Moviplus

3,30 € / mois

⁽²⁾ Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

⁽³⁾ Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

CARTES (cotisation annuelle, hors offres groupées de services)

COTISATIONS CARTE

Cartes de paiement

CARTES (TARIF ANNUEL)	VISA INFINITE	VISA Platinum	VISA PREMIER	CB-VISA CLASSIC	EUROCARD MASTERCARD
Fourniture d'une carte de débit > carte de paiement internationale à débit immédiat	350,00€	210,00€	138,90€	46,40€	46,40€
Fourniture d'une carte de débit > carte de paiement internationale à débit différé	350,00€	210,00€	138,90€	46,40 €	46,40€
Fourniture d'une carte de débit > carte de paiement internationale à autorisation quasi-systématique à débit immédiat				46,40€	
Fourniture d'une carte de débit > carte de paiement internationale à autorisation systématique à débit immédiat ⁽¹⁾				40,00€	

Cartes de débit/crédit (carte associée à un crédit renouvelable)(2)

CARTES (TARIF ANNUEL)	VISA PLATINUM	VISA PREMIER	CB-VISA CLASSIC
	FACÉLIA	FACÉLIA	FACÉLIA
Carte de paiement internationale	210,00 €	138,90 €	46,40 €

RETRAITS D'ESPÈCES

Retrait d'espèces

(cas de retrait dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)

CARTES / RETRAITS PAR MOIS	VISA INFINITE OU PLATINUM	VISA PREMIER	CB-VISA CLASSIC, MASTERCARD
Jusqu'au 3e	-	-	Gratuit
À partir du 4°			1,20 € /retrait
Retraits illimités	Gratuit	Gratuit	-

SERVICES LIÉS À LA CARTE BANCAIRE

 Service e-Cartes (paiement sécurisé sur internet; service disponible depuis l'application mobile⁽³⁾) 	14,50 €
Réédition / réactivation du code confidentiel de la carte demandée en agence > en mode normal > en mode urgent	9,35 € 16,00 €
Modification temporaire des plafonds d'utilisation de la carte demandée en agence pour 1 mois pour 2 mois pour 3 mois	6,30 € 7,30 € 8,30 €

(1) Autorisation systématique : sous réserve des exceptions prévues dans les Conditions Générales de Fonctionnement des cartes - Contrat porteur carte Particuliers.

• Modification permanente des plafonds d'utilisation de la carte

(2) Sous réserve d'acceptation par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé. Carte non commercialisée auprès des mineurs.

(3) Sous réserve d'un abonnement Cyberplus et d'être équipé de Sécur'Pass.

(retrait ou paiement) demandée en agence

37,20 €

· Refabrication de la carte avant échéance

> en mode normal

> en mode urgent

17,90 € 28,80 €

VIREMENTS(1)

ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA

	AU GUICHET DE L'AGENCE (OU PAR TÉLÉPHONE)	VIA L'ESPACE CLIENT (INTERNET OU APPLICATION MOBILE)
 Virement (cas d'un virement SEPA occas 	sionnel)	
> frais par virement SEPA classique	5,00 €	Gratuit
> frais par virement SEPA instantané	5,00 €	Gratuit
· Emission d'un virement SEPA (cas d'un v	rirement SEPA	permanent)
> frais de mise en place d'un virement permanent	Gratuit	Gratuit
> frais par virement permanent	Gratuit	Gratuit

· Autres opérations relatives aux virements

> Service Wero
Service permettant d'effectuer des virements SEPA
instantanés occasionnels avec un numéro de téléphone
mobile ou avec une adresse email ou un OR Code

> Traitement du retour de fonds sur virement unitaire émis à tort (recall) Gratuit

9,40 €

PRÉLÈVEMENTS SEPA/ TIPSEPA(2)

 Ajout d'un émetteur à sa liste blanche avec ou sans limitation du montant et de la périodicité des prélèvements autorisés (par couple ICS/RUM ou ICS) en agence

Gratuit

CHEQUES

Wero

Délivrance d'un chéquier à l'agence	Gratuit
Frais d'envoi de chéquier à domicile Penvoi par lettre recommandée (frais postaux inclus) Penvoi par courrier simple (frais postaux inclus)	7,60 € 1,89 €
 Envoi de bordereau de remise de chèques à domicile en courrier simple (frais postaux inclus) 	1,89 €
• Frais d'émission d'un chèque de banque en agence	13,94 €
Accès à l'image des chèques remis et téléchargement (par consultation et par image)	3,20 €
• Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur par chèque	15,50 €
• Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur par chéquier	31,00 €

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

	CLUS SELON LA FORMULE SÉLECTIONNÉE - SUEL DE LA COTISATION DÉPEND DU TYPE DE CARTE CHOISI	ESSENTIEL	CONFORT	PREMIUM
La tenue	de(s) compte(s)	•	•	•
	nement à des services de banque à distance s Internet et Mobile) par titulaire	•	•	•
Un servic (e-mail ou	e d'alertes sur la situation du compte 1 notification hors App avec Cyberplus)	•	•	•
Garmin P	on des cartes dans Apple Pay, Samsung Pay, ay, SwatchPAY! ou toutes autres solutions ent mobile agréées par la Banque	٠	٠	٠
Un servic	e de coffre-fort numérique ⁽¹⁾	•	•	•
Des chéqu	uiers sur demande (hors frais postaux)(1)		•	
Un conse	iller dédié en agence	•	•	•
automatiq	its gratuits d'espèces aux distributeurs ues de billets d'une autre banque (hors réseau opulaire) située dans la zone euro / par carte	3	illimités	illimité
	d'assurance perte ou vol des moyens ent par titulaire - Sécuriplus ⁽²⁾			
Une auto	risation de découvert ⁽¹⁾⁽³⁾	•	•	
L'exonéra inférieurs	ation d'agios pour les découverts autorisés à 500 €®		•	
L'exonéra inférieurs	ation d'agios pour les découverts autorisés à 1000 € ^(t)			٠
	ntion des frais de retraits et de paiements hors zone euro ⁽⁴⁾	18-28 ans ⁽⁵⁾	18-28 ans ⁽⁵⁾	٠
POUR L	+ ES PLUS DE 28 ANS Fourniture d'une carte de de	ébit (carte de	paiement int	ernational
	CB-Visa Classic à autorisation quasi-systématique ou systématique (à débit immédiat) ⁽⁶⁾		10,50 €	
	CB-Visa Classic	6,90 €	10,50 €	
1 carte ⁽³⁾	Visa Premier		15,80 €	21,10 €
	Visa Platinum			27,45 €
	Visa Infinite			38,00 €
	+			
POUR L	ES 11 À 28 ANS			
			1 € / mois	
Forfait C	ristal Essentiel (11 à 24 ans)(3)		1 € / mois	
Forfait C		50.9	1 € / mois 3 € / mois % de réduct	ion

FORFAIT CRISTAL CONFORT JEUN	E +X AVEC UNE CARTE VISA PREMIER
De 18 à 25 ans	2 €(9)
De 26 à 28 ans	4 €®

LES RÉDUCTIONS COMPLÉMENTAIRES(7)

Pour les clients professionnels et dirigeants d'entreprise (8)

Pour les clients sociétaires CASDEN

À 29 ans

(1) Clients majeurs uniquement. (2) Garanties selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et Covéa Protection Juridique, entreprises régies par le Code des assurances. (3) Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation. (4) Hors frais de change. (5) Exonération réservée aux clients âgés de 18 à 28 ans et équipés du PORFAIT CRISTAL. (6) Obligatoire pour les mineurs. (7) Ces réductions ne sont pas cummulables entre elles et ne sont pas applicables aux jeunes de 11 à 28 ans. (8) Les titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant outestiné à leur activité professionnelle ou mandataires d'un compte courant ouvert au nom d'une entreprise bénéficient d'une réduction de 50 % sur toutes les offres. Sous réserve d'éligibilité. (9) Tarification sous condition d'un paiement par mois constaté avec la carte (jusqu'à 29 ans inclus), à défaut, la tarification sera alors la même que celle de l'offre Cristal Confort avec carte Visa Premier, selon la tranche d'âge, et une régularisation de cotisation sera appliquée.

10 % de réduction

50 % de réduction

8 €(9)

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

COTISATION À UNE OFFRE GROUPÉE DE SERVICES

	HORIZON RÉSERVÉ HORIZON LN AUX 16/25 ANS		LMDE	ÉQUIPAGE 2		
Les produits et services inclus						
Banque à distance	1					
Abonnement à des services de banque à distance (Internet : Cyberplus)	Inclus Inclus			Inclus		
Assurances			Х			
BP infos : information juridique	Inclus		Inclus		Inclus	
Sécuriplus : assurance de vos moyens de paiement	Inclus Inclus		Inclus			
Fourniture d'une carte de débit.	Cotisation mensuelle de base					
ou de débit-crédit	débit immédiat	débit différé	débit immédiat	débit différé	débit immédiat	débit différé
CB-Visa Classic à autorisation quasi-systématique	3,38 €		2,81 €		6,63 €	
Carte Mastercard internationale, CB-Visa Classic ou CB-Visa Classic Facelia	3,46 €	3,46 €	2,87 €	2,87 €	7,10 €	7,10 €
Carte Visa Premier ou Visa Premier Facelia	9,05 €	9,05€	6,75 €	6,75 €	14,40 €	14,40 €
Carte Visa platinum ou Visa platinum Facelia					19,40 €	19,40 €
Carte Visa Infinite					30,00 €	30,00 €

Offre groupée de services Co-Equipage 2 pour le co-titulaire du compte de 2,90 € à 22,20 € par mois selon la carte choisie.

	HORIZON	HORIZON LMDE	ÉQUIPAGE 2
e-Carte Bleue	0,57€	0,57 €	0,82€
Crescendo (plus commercialisé)	0,42€	0,42€	0,78€
Moviplus	1,64€		2,86€
Fructi-Facilités Jeune	0,52€	0,51 €	
Fructi-Budget 2			3,59 € ou 6,71 € selon l'option choisie

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

COMMISSION D'INTERVENTION

Commission d'intervention

8 € / opération, plafonné à 80 € / mois

INCIDENTS DE PAIEMENT

INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

Rejet de chèque

 Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans 8.00€ provision (maximum 1 par jour)(1) • Frais pour chèque remis et retourné pour motif autre 18.70 €

que sans provision Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire (pour motif usage

abusif)

PLAFONNEMENTS SPÉCIFIQUES

· Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement (2) du compte pour les clients maieurs identifiés comme fragiles financièrement et/ou éligibles à l'OCF au titre des articles L. 312-1-3 et R.312-4-3 du code monétaire et financier

· Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement (2) du compte pour les clients mineurs identifiés comme fragiles financièrement et/ou éligibles à l'OCF au titre des articles L. 312-1-3 et R.312-4-3 du code monétaire et financier

Plafonnement à 25.00 € /mois

45.00 €

Plafonnement à 16.50 € /mois

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

Après étude de votre dossier par la Banque et sous réserve de son acceptation.

DÉCOUVERTS ET AUTORISATIONS DE DÉCOUVERT(3)

AUTORISATION DE DÉCOUVERT⁽³⁾

Autorisation de découvert permanente

> frais de mise en place et de gestion > si découvert journalier moyen

inférieur à 400 €, montant forfaitaire

> si découvert journalier moyen supérieur ou égal à 400 €, intérêts débiteurs au taux de

25.50 € / an

3.00 € / trimestre

TBB PART⁽⁴⁾+ 9,50 points / an dans la limite du taux d'usure(5)

Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : frais auto découvert

· Autorisation de découvert ponctuelle

- > frais de mise en place et de gestion > si découvert journalier moyen
- inférieur à 400 €, montant forfaitaire > si découvert journalier moyen
- supérieur ou égal à 400 €, intérêts débiteurs au taux de

Gratuit

3.00 € / trimestre

TBB PART(4)+ 9,50 points / an dans la limite du taux d'usure(5)

(1) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.

(2) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

(3) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation de la Banque.

(4) Taux de Base Bancaire Particulier de la Banque Populaire Val de France: 8 % au 01/09/2025.

(5) Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponibles en agences et sur le site de la Banque Autorisation de découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs.Le compte doit redevenir créditeur entre chaque période.

DÉCOUVERT®

Découvert non autorisé

 Si découvert journalier moyen inférieur à 400 € : montant forfaitaire
 Si découvert journalier moyen supérieur ou égal à 400 € : intérêts débiteurs au taux de

3,00 € /trimestre
TBB PART⁽²⁾+ 12,00 points/an
dans la limite du taux d'usure⁽³⁾

CRÉDITS À LA CONSOMMATION(2)

Prêt personnel

> frais de dossier

1,00 % du montant emprunté avec un minimum de 80.00 €

CRÉDITS IMMOBILIERS

· Prêt immobilier

> frais de dossier

1,00 % du montant emprunté avec un minimum de 770,00 €

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES

FRAIS DE SUCCESSION

· Frais de succession

Frais de traitement du dossier calculés en fonction du montant des encours et des typologies de produits détenus par le défunt, hors assurance-vie, à hauteur de 100 % des comptes individuels et 50 % des comptes joints.

- > frais bancaires de succession pour le cas d'un mineur décédé
- > frais bancaires de succession dont le montant global des avoirs $^{\!(3)}$ est inférieur à 5 910 \in
- > frais bancaires dans le cas d'une succession simple(f)

Gratuit

Gratuit

Gratuit

FRAIS APPLICABLES

Cas d'une succession dont le montant des avoirs est supérieur à 5 910 € et en présence de produits d'épargne financière (hors assurance vie) TARIFS

1 % plafonné à 850 €

Cas d'une succession complexe(5)

L'assiette de tarification tient compte de tous les avoirs bancaires (y compris épargne financière) mais toujours hors assurance-vie

⁽¹⁾ Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation de la Banque.

⁽²⁾ À partir de 18 ans, sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Populaire Val de France, prêteur et après expiration du délai légal de rétractation.

⁽³⁾ Montant des encours et des typologies de produits détenus par le défunt au jour du décès, hors assurance-vie, à hauteur de 100 % des comptes individuels et 50 % des comptes joints.

⁽⁴⁾ En présence d'au moins un enfant ou de ses descendants avec un montant d'avoirs supérieur à 5910 € et en l'absence de facteur de complexité manifeste.

⁽⁵⁾ Une succession est complexe lorsque: le défunt n'a aucun héritier au sens de l'article 734 du code civil; un contrat de prêt immobilier souscrit par le défunt est en cours à la date du décès; un ou plusieurs comptes du défunt à clôturer sont de nature professionnelle; une ou des sûretés sont constituées sur un ou plusieurs comptes ou der différarque à clôturer; les opérations liées à la succession comportent un ou plusieurs éléments d'extranéité.

OPÉRATIONS INTERNATIONALES(1)

OPÉRATIONS PAR CARTE BANCAIRE

	PAIEMENT	RETRAIT D'ESPÈCES
Dans l'EEE en euros		
En Roumanie en LEI Roumains		
En Suède en COURONNES Suédoises		Conditions
Dans les pays territoires d'Outre-mer en FRANCS PACIFIQUE	Gratuit	identiques à un retrait en France
À Monaco, Andorre, Saint-Martin, et au Vatican en euros		
Dans l'EEE en devises Hors EEE	2,70 % du montant de la transaction	2,70 % du montant du retrait + frais fixe de 3,50 €
Commission de change	Voir «Autres prestations)	

VIREMENTS VERS L'ÉTRANGER

Toutes les conditions qui suivent d'entendent en frais partagé « SHARED »(2)

Emission d'un virement non SEPA émis en euros ou en devises au cours de référence banque ⁽³⁾ (ordre papier) frais de mise en place d'un virement permanent frais d'opposition à un virement permanent frais de révocation définitive d'un virement permanent frais par virement (ordre papier)	Gratuit Gratuit Gratuit 14,00 €
À ces frais peuvent s'ajouter les frais suivants : > frais par virement émis en urgence / de trésorerie > justificatif de paiement > frais de la banque étrangère (en cas de charges OUR ⁽⁴⁾) > commission de change	10,00 € 10,00 € Frais réels 0,05 % 15,40 €

	VIREWE	A 12 EIA	PRUVE	NANCI	DE LI	ETRANGI	-K
,	Réception	d'un vir	ement e	n devise	s Furo	non SEPA	et

reste du monde À ces frais peuvent s'ajouter les frais suivants :	14,00 €
> IBAN ou BIC/SWIFT manquant ou erroné	10,25 €
> commission de change	0,05 %
minimum	15.40 €

OPÉRATIONS PAR CHÈQUE

Règlement de chèque émis hors banque zone SEPA
 36,40 €

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE (voir détail de la zone EEE en p. 13).
(2) SHARED : frais Banque Populaire Val de France à votre charge, les autres frais sont à la charge du bénéficiaire (obligatoire si le virement est émis vers un pays de l'EEE).

(obligatoire si le virement est émis vers un pays de l'EEE).

(3) Cours fixé une fois par jour par la banque regroupant les ordres d'achat et de vente. Ce cours ne peut pas être communiqué avant la transaction puisque traité après la confrontation des achats et ventes du jour.

(4) OUR : frais de la banque du bénéficiaire à votre charge en sus de nos frais. BEN : nos frais facturés au bénéficiaire.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT



Centre de relations clients AGENCE MULTIMÉDIA

> Pour toute demande d'information ou réalisation d'opérations bancaires courantes, des conseillers vous répondent du lundi au vendredi, de 9h à 18h, le samedi de 9h à 13h.

09 84 98 98 98 (appel non surtaxé, coût selon opérateur) Depuis la France : 7 Depuis l'étranger : 7 +33 9 84 98 98 (appel non surtaxé, coût selon opérateur)

Email: contact@bpvf.fr



CYBERPLUS

> La consultation, la gestion de vos comptes et de vos opérations via internet, sur mobile, tablette et ordinateur.

24h/24 et 7j/7: www.banquepopulaire.fr/valdefrance (hors coût de connexion au site internet fixé par votre opérateur)



ASSURANCES AUTO, HABITATION ET PROFESSIONNELLE BANQUE POPULAIRE

> Pour toute demande d'information, de déclaration de sinistre et/ou

Depuis la France : © 09 80 98 09 09 (appel non surtaxé, coût selon opérateur) Depuis l'étranger : 7 +33 1 77 86 99 77 (appel non surtaxé, coût selon opérateur)

NOS PARTENAIRES / MENTIONS LÉGALES

Les crédits renouvelables sont des produits de BPCE Financement qui en fixe les conditions tarifaires disponibles auprès du Service Consommateurs de cette dernière.

BPCE Financement

SA au capital de 73 801 950 € • Siège social : 7 promenade Germaine Sablon 75013 Paris SIREN 439 869 587 RCS Paris • Intermédiaire d'assurances immatriculation ORIAS n° 07 022 393.

La Location avec Option d'Achat est un produit de : **BPCE LEASE**

SA à conseil d'administration au capital de 354 096 074 € • Établissement de Crédit Spécialisé · Siège social : 7 promenade Germaine Sablon 75013 Paris · SIREN 379 155 369 RCS Paris • N° TVA: FR 81 379 155 369 • Intermédiaire d'assurances immatriculation ORIAS nº 07 029 339.

BPCE Vie

SA au capital social de 161 469 776 € • Siège social : 7 promenade Germaine Sablon 75013 Paris · SIREN 349 004 341 RCS Paris · Entreprise régie par le Code des assurances.

IMA ASSURANCES

SA au capital de 157 000 000 € entièrement libéré · Siège social : 118 avenue de Paris, CS 40 000, 79033 Niort Cedex 9 • SIREN 481 511 632 RCS Niort • Entreprise régie par le Code des assurances.

CNP ASSURANCES

SA avec conseil d'administration, au capital social de 686 618 477 € entièrement libéré • Siège social: 4 promenade Cœur de Ville, 92130 Issy-les-Moulineaux • SIREN 341 737 062 RCS Paris . Entreprise régie par le Code des assurances.

BPCE Assurances IARD

SA au capital de 61 996 212 € · Siège social : 7 promenade Germaine Sablon 75013 Paris · SIREN 350 663 860 RCS Paris · Entreprise régie par le Code des assurances.

COVÉA PROTECTION JURIDIQUE

SA à conseil d'administration au capital de 88 077 090,60 € entièrement versé - Siège social : 160 rue Henri Champion 72045 Le Mans Cedex 2 - SIREN 442 935 227 RCS Le Mans - APE 6512 Z - Entreprise régie par le Code des assurances.

IMA PROTECT

une société du Groupe IMA (Inter Mutuelles Assistance), S.A.S.U. au capital de 1300 000 €

Siège social : 31 route de Gachet 44300 Nantes - SIREN 422 715 458 RCS Nantes
 Autoriorismo CNAPS nº AUT 044 2016 06 14 20170351365 et AUT 040 2016 06 14

- Autorisations CNAPS n° AUT-044-2116-06-14-20170351265 et AUT-049-2116-06-14-20170357207.

L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Certification APSAD de Service de Télésurveillance type P3 n° 70.01.31/192.05.31.

Certification délivrée par le CNPP · www.cnpp.com.

BPCE IARD

SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 50 000 000 € entièrement versé - Siège Social : Chaban 79180 Chauray - SIREN 401 380 472 RCS Niort · Adresse : Chauray, BP 8410, 79024 Niort Cedex 09 · Entreprise régie par le Code des Assurances.

VERISURE

SAS au capital social de 1 085 736 € • Siège social : 1 place du Général de Gaulle 92160 Antony • SIREN 345 006 027 RCS Nanterre.

Crédit Foncier de France (CFF)

SA au capital de 1 331 400 718,80 € · Siège social : 182 avenue de France 75013 Paris · SIREN 542 029 848 RCS Paris · N° de TVA intracommunautaire FR 83 542 029 848.

RÉFÉRENCES EUROPÉENNES

- EEE (Espace Economique Européen), composé des pays de l'Union Européenne cités ci-dessous ainsi que de l'Islande, du Liechtenstein et de la Norvège : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.
- Espace SEPA (Single Euro Payments Area): Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants: Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, l'Etat de la Cité du Vatican, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Hongrie, lle de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque.
- Zone EURO: composée des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Bulgarie (à compter du 1^{er} janvier 2026)...

RÉSOUDRE UN LITIGE

VOTRE BANQUE POPULAIRE : VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- > En cas d'insatisfaction ou de désaccord, votre conseiller et le directeur de votre agence/e-agence sont les premiers interlocuteurs pour répondre à votre réclamation. Vous retrouverez directement les coordonnées de vos interlocuteurs en agence sur votre extrait de compte ou en vous connectant à votre espace personnalisé Cyberplus.
- > Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez transmettre votre réclamation au Service Satisfaction Clientèle.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
www.banquepopulaire.fr/valdefrance rubrique « Réclamations »	Banque Populaire Val de France Service Satisfaction Clientèle 2 avenue de Milan 37924 Tours Cedex 9

Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui n'excèdera pas 2 mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement (carte bancaire, virement, prélèvement...), nous vous répondrons dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

Si votre réclamation porte sur l'exécution d'un contrat d'assurance et non sa commercialisation, vous pouvez écrire au service en charge des réclamations de votre assureur dont vous trouverez les coordonnées sur le site : assurances.groupebpce.com, rubrique « reclamation-et-mediation ».

VOTRE RECOURS EN MÉDIATION

À défaut de solution vous satisfaisant, ou en l'absence de réponse dans les délais indiqués ci-dessus, vous pouvez saisir gratuitement le médiateur compétent, dans le délai d'un an à compter de votre réclamation auprès de votre Banque Populaire sans préjudice des autres voies d'actions légales dont vous disposez.

Le médiateur de la consommation⁽¹⁾ pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers) et/ ou à la commercialisation d'un produit d'assurance.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
https://www.mediateur-fnbp.fr/	Médiateur de la consommation auprès de la Fédération Nationale des Banques Populaires 20-22 rue Rubens 75013 Paris

Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers pour les litiges sur les services et placements financiers -hors assurance-vie- (CTO, PEA, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres, etc.

PAR INTERNET

PAR COURRIER

De préférence par Internet, via le formulaire électronique disponible sur le site internet amf-france.org/fr/le-mediateur bouton « Saisir le médiateur » ou en scannant le QR-Code :

Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17 Place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02



Le médiateur de l'assurance pour les litiges portant exclusivement sur l'exécution d'un contrat d'assurance, si vous restez mécontent de la décision de l'assureur malgré ses efforts pour vous satisfaire.

PAR INTERNET PAR COURRIER

https://www.mediation-assurance.org
La Médiation de l'Assurance
TSA 50110 75441 Paris Cedex 09

En cas de souscription par Internet, vous pouvez également déposer votre réclamation sur la plateforme européenne de règlement par voie extrajudiciaire des litiges en ligne qui orientera votre demande : https://consumer-redress.ec.europa.eu/index_fr





Prenez rendez-vous avec votre conseiller www.banquepopulaire.fr/valdefrance





Banque Populaire Val de France · Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L. 512-2 et suivants du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit · Siège social : 9 avenue Newton - 78180 Montigny-Le-Bretonneux. SIREN 549 800 373 RCS Versailles · Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 023 354 · Carte professionnelle "transactions sur immeubles et fonds de commerce" n°CPI 7801 2017 000 019 150 délivrée par la CCI Paris Île-de-France · Garant : Compagnie Européenne de Garanties et Cautions sise 59 avenue Pierre Mendès France 75013 Paris · Identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNQ (BPCE – SIRET 493 455 042).

Crédit photo : Shuterstock® · Version : 09/2025 · Imprimé par Raynaud Imprimeurs (13 rue Johannes Gutenberg - Zone Industrielle - BP 13 - 79160 Coulonges-sur-l'Autize).